
 GROUPE vyv	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	PCR-PSA-PR-1
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2023	Date de dernière mise à jour	<i>01/07/2023</i>
		Version	15
		Page	1/8
		Auteur	C AUGIER



SOMMAIRE

I. CONDITIONS D'ADMISSION	2
II. DESCRIPTIF DES LOCAUX	3
III. SERVICES FOURNIS PAR L'ETABLISSEMENT	3
IV. FRAIS DE SEJOUR.....	5
V. COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT	8
VI. MOYENS D'ACCES	8

	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	PCR-PSA-PR-1
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2023	Date de dernière mise à jour	01/07/2023
		Version	15
		Page	2/8
		Auteur	C AUGIER

I. CONDITIONS D'ADMISSION

L'EHPAD MGEN de Saint-Cyr-Sur-Mer est ouvert à tous les assurés sociaux en perte d'autonomie, âgés de plus de 60 ans. Les résidents sont accueillis pour des séjours permanents. Les séjours temporaires sont étudiés au cas par cas en fonction des disponibilités de l'EHPAD (séjour d'1 mois minimum).

LE FUTUR RESIDENT OU SON REPRESENTANT

1. Retire son dossier de demande d'admission auprès de l'établissement ou sur le site internet MGEN <http://www.mgen.fr>
2. Fait compléter le dossier médical de demande d'admission en EHPAD par son médecin traitant et remplit le dossier administratif, CERFA N° 14732*01, (article 312-155-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles) et ses annexes
3. Dépose ou envoie le dossier, dûment complété et signé, à l'établissement.

APRES ETUDE DU DOSSIER MEDICAL ET ADMINISTRATIF


La direction de l'établissement informe le futur résident :

1. De la décision de la commission d'admission
2. De nos possibilités d'hébergement

CONTRE-INDICATIONS

Dans certains cas, la demande peut faire l'objet d'une contre-indication :

1. Pathologies psychiatriques aiguës en cours d'évolution,
2. Pathologies médicales aiguës ou non stabilisées nécessitant un environnement médicoteknique important.

 GROUPE vyv	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	PCR-PSA-PR-1
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2023	Date de dernière mise à jour	01/07/2023
		Version	15
		Page	3/8
		Auteur	C AUGIER

II. DESCRIPTIF DES LOCAUX

L'établissement est composé de quatre bâtiments, reliés par des galeries vitrées, dont les différents niveaux sont desservis par des ascenseurs :

1. **Les Mimosas** (53 chambres réparties sur 3 niveaux),
2. **Les Oliviers** (86 chambres, dont 17 en Unité de Vie Alzheimer (UVA), réparties sur trois niveaux, bureaux des soins, salle de rééducation)
3. **L'Administration** (bureaux, bibliothèque et salle polyvalente).
4. **Le Restaurant**

L'établissement est entièrement climatisé. Tous les locaux sont accessibles aux fauteuils roulants.

III. SERVICES FOURNIS PAR L'ETABLISSEMENT

RESTAURATION

Les menus hebdomadaires sont affichés à l'accueil et dans chaque service.


Un régime alimentaire adapté vous sera proposé en cas d'affections médicalement reconnues (diabète, insuffisance rénale, allergies ...).

La commission des menus, composée des représentants des résidents et des familles, du chef cuisinier et de la direction, étudie et valide les menus proposés par l'établissement.

ANIMATIONS ET VIE SOCIALE

Des animations sont proposées :

- **Activités hebdomadaires** : écoute musicale, jeux de mémoire, gym douce, ateliers manuels, goûters musicaux, cinéma
- **Manifestations ponctuelles** : lotos, sorties thématiques, fêtes calendaires et anniversaires
- **Activités saisonnières** : sorties en bord de mer (déjeuner, café ou goûter en terrasse)

 GROUPE vyv	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	PCR-PSA-PR-1
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2023	Date de dernière mise à jour	01/07/2023
		Version	15
		Page	4/8
		Auteur	C AUGIER

Animatrices et bénévoles participent au « bon vivre » dans l'établissement et rythment les journées des résidents.

La Commission Animation et Vie Sociale (CAVS) a pour principal objectif de permettre aux participants de s'exprimer et de partager des idées sur les animations proposées et attendues. Plus globalement il s'agit d'associer les résidents et leurs proches à la vie citoyenne et sociale de l'établissement. La CAVS se réunit 4 fois par an.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance représentative qui permet aux résidents élus et aux familles élues de donner leur avis et/ou faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Le CVS se réunit au moins trois fois par an.

HOTELLERIE

Toutes les chambres individuelles, climatisées et dotées des commodités suivantes :

- Salle de bain (douche, lavabo, W-C, armoire de toilette, miroir)
- Rampes de maintien, barres de maintien
- Armoire de rangement pour le linge (étagères/penderie)
- Lit médicalisé
- Système d'appel malade
- Téléphone avec accès direct à l'extérieur
- Prise TV (il est nécessaire d'apporter votre appareil) - Wifi gratuit

Toutes les chambres bénéficient d'un balcon ou d'un accès de plain-pied vers l'extérieur.

De même, il est possible d'apporter tableaux, miroirs et petits meubles qui vous tiennent à cœur.


Pour des raisons de sécurité, les tapis, le gros mobilier, les appareils de cuisson et de chauffage sont interdits.

NOTE IMPORTANTE

L'installation dans une chambre ne doit pas être considérée comme totalement définitive. En effet, sur décision médicale, un changement de chambre peut être envisagé.

AUTRES SERVICES

- Une **boutique** est ouverte deux fois par semaine (les jours et horaires d'ouverture sont affichés sur la porte de la boutique). Vous y trouverez divers produits du quotidien.

 GROUPE vyv	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	PCR-PSA-PR-1
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2023	Date de dernière mise à jour	01/07/2023
		Version	15
		Page	5/8
		Auteur	C AUGIER

- Un **salon de coiffure** est ouvert deux jours par semaine, sur rendez-vous auprès de l'agent d'accueil. Les tarifs sont affichés au salon de coiffure et disponibles à l'accueil.
- Une **esthéticienne** est à votre disposition tous les mardis après-midi, sur rendez-vous auprès de l'agent d'accueil. L'esthéticienne peut intervenir au salon de coiffure ou dans la chambre du résident. Les tarifs sont affichés au salon de coiffure et disponibles à l'accueil.
- Une **bibliothèque** est à votre disposition tous les jours de la semaine dans le bâtiment « Administration », de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
- Une **navette** gratuite est proposée entre l'établissement et le centre-ville de Saint Cyr-sur-Mer. Veuillez-vous rapprocher de l'accueil si vous souhaitez avoir des informations concernant ce service.

IV. FRAIS DE SEJOUR

TARIF HEBERGEMENT

Pour 2023, le Conseil d'Administration de la MGEN a arrêté le **TARIF HEBERGEMENT** à :

83.27 EUROS PAR JOUR

66.44€ pour les chambres 2283, 2284, 2286 ;


Ce tarif comprend :

I. Les prestations d'administration générale

- 1° Gestion administrative de l'ensemble du séjour
- 2° Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants ;
- 3° Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale dont les frais de siège autorisés ou la quote-part des services gérés en commun.

II. Les prestations d'accueil hôtelier

- 1° Mise à disposition de la chambre et des locaux collectifs ;
- 2° Accès à une salle de bain comprenant un lavabo, une douche et des toilettes ;
- 3° Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et le reste de l'établissement ;
- 4° Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD ;
- 5° Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour ;
- 6° Entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs ;
- 7° Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts ;

 GROUPE vyv	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	PCR-PSA-PR-1
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2023	Date de dernière mise à jour	01/07/2023
		Version	15
		Page	6/8
		Auteur	C AUGIER

8° Mise à disposition d'un téléphone et des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision ; **9°** WIFI

III. Les prestations de restauration

1° Accès à un service de restauration ;

2° Fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne.

IV. Les prestations de blanchisserie

L'établissement fournit aux personnes accueillies le linge de lit, de toilette ainsi que la prestation de marquage et d'entretien du linge personnel.

V. Les prestations d'animation de la vie sociale

Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement.

TARIF DEPENDANCE

Le **TARIF DEPENDANCE** est fixé par le Conseil Départemental du VAR. Pour 2023, il a été arrêté aux valeurs suivantes :

Tarif GIR 1 – GIR 2 : **21.35 Euros** par jour


Tarif GIR 3 – GIR 4 : **13.13 Euros** par jour

Tarif GIR 5 – GIR 6 : **5.70 Euros** par jour

La détermination du tarif que vous aurez à acquitter est issue d'une évaluation de votre degré de perte d'autonomie. Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire (infirmière, kinésithérapeute, ergothérapeute et aide-soignant) remplit une grille d'évaluation d'autonomie multicritères (cohérence, orientation, toilette, habillage, élimination, transferts, déplacements à l'intérieur et à l'extérieur, communication à distance...) avec différentes variables. Cette opération détermine l'appartenance à un Groupe Iso-Ressources, de 1 (totalement dépendant) à 6 (autonome). Cette évaluation est validée par le médecin coordonnateur.

L'évaluation des résidents est revue régulièrement en cours de séjour. Il peut donc y avoir des modifications de tarif après l'admission pour tenir compte de l'évolution de l'état de dépendance (à la hausse comme à la baisse). Cette révision est annuelle.

Dans tous les cas où le résident est classé en Groupe Iso-Ressources (GIR) de 1 à 4, il lui est vivement recommandé de solliciter l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie. Cette demande est à présenter au Conseil Départemental du département où le résident est domicilié avant son entrée en établissement.


 GROUPE vyv	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	PCR-PSA-PR-1
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2023	Date de dernière mise à jour	01/07/2023
		Version	15
		Page	7/8
		Auteur	C AUGIER

Le résident doit donc acquitter le prix de l'hébergement et le tarif correspondant à son classement GIR. **En cas de bénéficiaire de l'APA, le tarif GIR 5-6 reste à charge** (ticket modérateur applicable, sauf prise en charge partielle ou totale par certains départements).

En cas de dépendance totale (GIR 1-2), les mutualistes MGEN peuvent constituer un dossier de demande de participation aux frais de séjour auprès de leur section.

TARIFICATION AU 1 ^{ER} mars 2023			
TARIF HEBERGEMENT / JOUR TTC	83.27 €		
TARIF HEBERGEMENT / JOUR TTC (chambres 2283, 2284, 2286)	66.44 €		
TARIF DEPENDANCE / JOUR TTC	GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6
	21.35 €	13.13 €	5.70 €
TARIF JOURNALIER TTC A ACQUITTER	104.62 €	96.40 €	88.97 €
TARIF JOURNALIER TTC A ACQUITTER (ch 2283, 2284, 2286)	87.79 €	79.57 €	72.14 €
TARIF LIBERATION – RESERVATION CHAMBRE / JOUR TTC	72.11 € 55.28 € (chambre 2283, 2284, 2286)		
DEPOT DE GARANTIE	2 498.10 €		

AUTRES PRESTATIONS D'HEBERGEMENT		
PRESTATIONS		TARIFS (TTC)
COMMUNICATIONS & MEDIAS	Communications téléphoniques	Facturation par l'établissement en fonction de vos consommations
	Ligne Internet	Selon abonnement auprès de votre opérateur
PRESTATIONS LIEES AU LOGEMENT DU RESIDENT	Garde Meuble	100€/mois
	« Débarrassage » de meuble	50€
	Entretien et réparation du mobilier et appareils personnels	Selon la nature de l'intervention
PRESTATIONS DIVERSES	Sorties à l'extérieur dans le cadre d'animations	<i>Tarifs fixés par l'établissement et selon l'animation proposée</i>
	Podologue	En fonction du tarif appliqué par le prestataire externe
	Coiffeur	
	Boutique (produits de parapharmacie, de toilette, timbres...)	Prix affichés en boutique
FIN DE VIE	Conservation du corps	50€/jour à compter du troisième jour


 GROUPE vyv	EHPAD SAINT CYR/MER	Référence	PCR-PSA-PR-1
	NOTICE DE RENSEIGNEMENTS 2023	Date de dernière mise à jour	01/07/2023
		Version	15
		Page	8/8
		Auteur	C AUGIER


V. COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT


EHPAD SAINT-CYR-SUR-MER – GROUPE MGEN

2000, Avenue du Littoral
 83270 SAINT-CYR-SUR-MER
 Téléphone : 04 94 26 78 00
 E-mail : saint-cyr@mgen.fr

VI. MOYENS D'ACCES

 **Par route :** Autoroute A 50 MARSEILLE / TOULON,
Sortie n°10 SAINT-CYR ; au rond-point de jonction avec la bretelle de
 raccordement, suivre la D.559 vers LA CIOTAT.
GPS : renseigner impasse Saint Louis.

 **Par rail :** Gare de SAINT-CYR- LES LECQUES- LA CADIERE
 Ligne de T.E.R. MARSEILLE / TOULON. Station de taxis

 **Par air :** 2 aéroports :
 - MARSEILLE - Marignane
 - TOULON - Hyères

L'aéroport MARSEILLE - Marignane, bien que plus éloigné, bénéficie de la meilleure desserte aérienne et d'une plus grande facilité de liaison

Depuis Marignane, prendre :

- Soit un taxi jusqu'à SAINT-CYR-SUR-MER (très onéreux)
- Soit la navette MARIGNANE - MARSEILLE qui arrive en gare de MARSEILLE Saint-Charles Depuis la gare MARSEILLE Saint-Charles, prendre le Train Express Régional MARSEILLE - TOULON et descendre à la gare de SAINT-CYR.

Depuis Hyères :

Prendre la navette ou taxi jusqu'à la gare de TOULON, puis le Train Express Régional TOULON - MARSEILLE et descendre à la gare.